

Monsieur **Le Maire de Le Favril**

37 route de la Mairie
28190 Le FAVRIL

Le Favril, le 5 avril 2007

Objet : Validation du CR du Conseil du 29 mars 2007

Copie à Mesdames & Messieurs les Conseillers

Cher Monsieur,

Lors du Conseil Municipal de jeudi dernier, j'ai été désigné « secrétaire de séance ». Et à ce titre, je me dois de veiller à ce que le compte rendu de la dite séance reprenne tous les points importants tant sur les sujets traités que leur formulation.

Après plusieurs relances, je viens de prendre connaissance du procès verbal de notre réunion de jeudi. J'ai le regret de constater qu'il manque des points abordés en séance de conseil. Je vous prie de noter qu'en l'état je n'y apporterai pas mon aval.

Je pense que nous ne pouvons pas nous contenter de la phrase « après délibération » à chaque fois que l'on approuve (ou désapprouve) un point mis à l'ordre du jour. Il me semble qu'un minimum d'information doit être retranscrit aux habitants de la commune et qu'une synthèse de l'échange que nous pouvons avoir précédent le vote permettrait d'expliquer la décision.

Une autre raison justifie la retranscription d'une délibération : certaines décisions prises pendant les débats oraux sont oubliées. Je prends pour exemple celui que nous avons depuis un an sur l'achat d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes. Ce sujet avait été évoqué lors du budget primitif 2006 (des devis avaient d'ailleurs été demandé), et rien depuis ne c'est passé.

A la séance de jeudi, vous nous avez dit que vous n'y voyez pas l'intérêt. C'est votre opinion, mais je crois qu'il eut été plus correcte de tenir le conseil informé de votre décision de mettre fin à ce dossier.

Ainsi, pour revenir à l'information devant figurer sur le compte rendu du conseil de jeudi 29 mars, nous nous sommes mis d'accord en séance pour que la Mairie fasse remplir un

questionnaire de satisfaction à chaque locataire de la salle et de leur demander si l'option lave vaisselle pouvait les intéresser.

Enfin, dans le précédent CR de conseil, vous aviez fait référence à ma demande sur l'organisation des réunions de conseil le samedi. Vous aviez évoqué la difficulté de prendre en compte ma demande. Comme je vous l'ai communiqué lors de la réunion, je vous confirme qu'il n'est plus nécessaire de débattre sur ce sujet, car je reviens m'installer toute la semaine dans mon domicile du Favril.

Voilà, j'aurai aussi souhaité que l'on explique pourquoi l'on dispose d'un excédent globale de 78 608,99 euros... et d'autres points encore.

Je laisse le soin aux conseillers d'intervenir s'ils souhaitent voir figurer à ce compte rendu d'autres points susceptibles d'intéresser et d'être porter à la connaissance des Favrioloises et Favriolois.

Un procès verbale de conseil municipal n'est pas qu'une obligation administrative envers la préfecture, c'est aussi un outil de communication envers les habitants. N'oublions pas qu'ils nous ont élu pour gérer leur commune et qu'ils sont en droit de connaître (et comprendre) les décisions que nous votons.

C'est pour moi l'idée que je me fais de la transparence envers nos concitoyens.

Dans l'attente d'un nouveau procès verbal, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à mes salutations distinguées

John Billard